

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 6 mars 2023 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2023-02-20

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le vingtième jour du mois de février de l'an deux mille vingt-trois à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1  
Madame Johanne Joannette, conseillère district no.2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no.3  
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no.5  
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

... L'assemblée régulière est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement aux projets de règlements 001-2023 et 003-2023.

### **Projet de règlement 001-2023.**

Ce projet de règlement prévoit :

« De modifier le règlement de zonage afin d'y apporter une précision relativement à l'obligation d'utiliser à des fins commerciales au moins 60% de la superficie du rez-de-chaussée de tout bâtiment principal dans la zone 204-CV, soit :

#### **Article 3 Notes particulières**

*La grille des usages principaux et des normes, faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale, est modifiée par le remplacement, à la page 10-1, de la note particulière [1] par la note particulière suivante :*

*[1] au moins 60% de la superficie du rez-de-chaussée de tout bâtiment principal doit être utilisé à des fins commerciales. En contrepartie, il est autorisé de transformer, en tout ou en partie, la superficie d'un rez-de-chaussée utilisée à d'autres fins que commerciales en espace voué à des fins commerciales.*

Le projet de règlement n° 001-2023 contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Période de questions.

Aucune question n'est formulée.

### **Projet de règlement 003-2023.**

Ce projet de règlement prévoit :

« La Ville d'Acton Vale doit se prévaloir des dispositions contenues au chapitre V.0.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* relatives à la démolition d'immeubles. La MRC d'Acton doit réaliser, d'ici le 1er avril 2026, un inventaire des immeubles présentant une valeur patrimoniale sur son territoire et la Ville doit assurer la protection des immeubles présentant une valeur patrimoniale inscrit dans l'inventaire de la MRC ou ayant été cité conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel* »;

Le projet de règlement n° 003-2023 ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Période de questions.

Mme Lise Trahan	Demande s'il y a des démolitions à prévoir prochainement.
-----------------	---

Aucune autre question n'est formulée.

La période de questions étant terminée, l'assemblée publique de consultation est levée et nous retournons au point numéro 2 de l'ordre du jour de l'assemblée régulière.

Rs.2023-02-054

### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 20 février 2023 avec les modifications suivantes :

#### **AJOUTER :**

- 4.7 Demande d'appui pour le dépôt du projet transformation des fruits et légumes aux fonds régions et ruralité – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération municipale.
- 9.5 Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par ited.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-055

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 FÉVRIER 2023.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 06 février 2023 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 06 février 2023, tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**CORRESPONDANCE.**

Rs.2023-02-056

**DEMANDE DE LA FABRIQUE ST-ANDRÉ.**

Attendu que la Fabrique St-André sollicite la Ville d'Acton Vale, afin de participer à une publicité dans le feuillet paroissial, qui sera distribué tous les mois à Acton Vale, St-Théodore et St-Nazaire;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise le paiement d'un montant de 200 \$ à titre de participation à une publicité dans le feuillet paroissial, payable à même le poste budgétaire 02-110-00-349, à la Fabrique St-André.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-057

**DEMANDE DE COMMANDITE DU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES ÉTINCELLES.**

Attendu que le Club de patinage artistique « Les Étincelles d'Acton Vale » tiendra son spectacle annuel le samedi 8 avril prochain;

Attendu que la Ville est sollicitée par le Club pour l'obtention d'une contribution financière pour la tenue de leur spectacle annuel;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Qu'en vertu du protocole d'entente au point 4.3 : « *L'organisme s'engage à ne pas déposer une autre demande d'aide financière ou de tout ordre à la Ville durant l'application de cette présente entente* ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-058

**INVITATION DES AGRICULTRICES DE LA MONTÉRÉGIE-EST – SOIRÉE-HOMMAGE AUX AGRICULTRICES.**

Attendu que les membres du Conseil sont invités à la soirée-hommage aux agricultrices de la Montérégie-Est, qui se tiendra le 15 avril 2023 au Club de golf d'Acton Vale;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 170 \$, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-110-00-310, aux Agricultrices de la Montérégie-Est pour l'achat de DEUX (2) billets au coût de 85 \$ chacun pour assister à la « Soirée-hommage aux agricultrices » qui aura lieu le 15 avril 2023 au Club de golf d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE SAINT-HYACINTHE.**

La directrice générale adjointe du Centre de bénévolat de Saint-Hyacinthe soumet, à la Ville d'Acton Vale, une demande de soutien financier afin d'offrir le Salon du bénévolat à un plus grand nombre d'organismes de la MRC des Maskoutains et région d'Acton, qui aura lieu le 20 avril prochain aux galeries de Saint-Hyacinthe.

**Le conseil en prend acte.**

Rs.2023-02-059

**DEMANDE D'UTILISATION DU PRÉAU AU PARC DONALD-MARTIN - COURS DE DANSE COUNTRY.**

Attendu que madame Nicole Vallée, professeure de danse country aux loisirs, soumet une demande au Conseil pour l'utilisation du préau au parc Donald-Martin, afin d'y offrir des soirées de danse country gratuitement, les lundis, qui débuteraient à la fin mai;

Attendu que madame Vallée demande également d'avoir accès au panneau électrique lors de ces soirées;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville autorise madame Vallée à utiliser, les lundis, le préau du parc Donald-Martin, avec accès au panneau électrique, pour offrir des soirées de danse country gratuitement;

Que l'utilisation du préau au parc Donald-Martin n'est pas à usage exclusif à madame Vallée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **DÉPÔT D'UNE LETTRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC.**

La Ville d'Acton Vale a reçu la réponse du ministère des Transports du Québec suite à la résolution 2022-03-078, demandant au MTQ de réduire la limite de vitesse sur une partie de la Route 116 Est.

**Le conseil en prend acte.**

Rs.2023-02-060

## **DEMANDE D'APPUI POUR LE DÉPÔT DU PROJET TRANSFORMATION ET CONDITIONNEMENT DE FRUITS ET LÉGUMES AUX FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4 – SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION MUNICIPALE.**

Attendu que le Centre de Bénévolat d'Acton Vale entend déposer une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité – Volet 4, pour des projets locaux de vitalisation auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Attendu que le Centre de Bénévolat d'Acton Vale sollicite la Ville d'Acton Vale afin que cette dernière démontre son accord avec le dépôt de leur demande d'aide financière;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale appuie le Centre de Bénévolat d'Acton Vale pour le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité – Volet 4, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

Rs.2023-02-061

## **RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LA SIGNATAIRE D'UNE DEMANDE DE PERMIS EN VERTU DE LA LOI SUR LES PESTICIDES ET SES RÈGLEMENTS.**

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu que la directrice générale, Madame Nathalie Ouellet, OMA, soit autorisée, au nom de la Ville d'Acton Vale, à signer tout document pour l'obtention d'un permis délivré par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, en vertu de la *Loi sur les pesticides et ses règlements*.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-062

**NOMINATION DU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ ET AUTORISATION DU BUDGET NÉCESSAIRE À CETTE FIN.**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que soient nommés pour faire partie du Comité organisateur de la Semaine de la Municipalité à Acton Vale, qui aura lieu du 4 au 11 juin 2023, les personnes suivantes : mesdames Vicky Lessard, et Pierrette Lajoie, messieurs Stéphane Chagnon, Jean-Guy Rocheleau, Éric Charbonneau, et Yves Arcouette;

Qu'une dépense d'un montant de 8 000 \$ soit autorisée ainsi que son paiement pour la tenue de diverses activités dans le cadre de la Semaine de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-063

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO.5 - RÉFECTION DES STATIONS DE POMPAGE PARÉ ET LANDRY.**

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.5 relatif aux travaux de réfection des stations de pompage Paré et Landry;

Attendu la recommandation de monsieur Alexandre Paré, ing., de la firme Pluritec;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 41 067.76 \$ plus taxes, à Nordmec Construction Inc. à titre de paiement du décompte progressif no. 5;

De financer cette dépense de 41 067.76 \$ plus taxes à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 007-2020;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.5 – Travaux de réfection des stations de pompage Paré et Landry.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-064

**RÉSOLUTION POUR DÉCRÉTER DES TRAVAUX MUNICIPAUX.**

Attendu la *Loi sur les Travaux municipaux*;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De décréter les travaux suivants ainsi que le mode de financement de

ces travaux :

<u>Description</u>	<u>Montant</u>	<u>Source financement</u>
--------------------	----------------	---------------------------

**Infrastructures**

Développement industriel – Bassin de rétention	75 000 \$	Surplus libres
Développement résidentiel – Prolongement de la rue Bernier	700 000 \$	Règlement d'emprunt
Aménagement stationnement ancienne Galoche	5 000 \$	Fonds général

**Rechargement des routes**

Rue Champagne	68 650 \$	Fonds Carrières sablières
---------------	-----------	---------------------------

**Hygiène du milieu**

Réfection du réseau pluvial rue Marc-Aurèle	46 480 \$	Surplus réservés
---	-----------	------------------

**Aménagement - Espaces verts**

Terrain pumptrack	33 155 \$	Subvention FSPS
	58 135 \$	Surplus réservés
Parc riverain du parc Donald-Martin	52 195 \$	Surplus réservés
Aménagement jeux de pétanque et shuffleboard	53 230 \$	Fonds général
	50 000 \$	Subvention FRR volet 4

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

...Dépôt du rapport du département suivant :

- a) Service incendie

**Le conseil prend acte.**

...Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie

- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2023-02-065

**RÉSOLUTION POUR DÉTERMINER LES CRITÈRES ET JUGEMENT DE SÉLECTION D'UN APPEL D'OFFRES ET D'AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LE REMPLACEMENT D'UN SURPRESSEUR DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES.**

Attendu que la Ville veut recevoir une offre de services professionnels en ingénierie pour le remplacement d'un surpresseur du système de traitement des eaux usées;

Attendu qu'en vertu de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à demander des soumissions, par voie d'invitation, conformément aux règles prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour des services professionnels;

D'accepter les critères d'évaluation suivants :

Expérience du soumissionnaire	30 points
Compétence et disponibilité du responsable du projet	30 points
Organisation de l'équipe de projet	30 points
Qualité de l'offre de services	10 points

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-066

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC.**

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 800 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-494, à l'Association des Directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ), afin de maintenir l'adhésion de la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, à cette association pour l'année 2023.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**



Rs.2023-02-067

**RADIATION D'INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS SUITE À UNE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES.**

Attendu que le matricule 7757-41-9025-0-000-0000 a fait l'objet d'une vente pour non-paiement de taxes le 23 septembre 2021 et que le produit de la vente a été envoyé à la Cour supérieure pour obtenir un jugement de distribution ;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu, de la Cour supérieure, le paiement de la distribution pour la vente du matricule 7757-41-9025-0-000-000 le 12 septembre 2022, ce qui a encouru des intérêts et pénalités au dossier et qui ne sont pas exigibles au nouveau débiteur ;

Attendu le délai entre la vente et la distribution des sommes, il y a lieu de radier les intérêts et les pénalités entre le 24 septembre 2021 et le 20 février 2023, afin de régulariser le dossier du matricule 7757-41-9025-0-000-0000 ;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que le Conseil municipal autorise la trésorière à radier les intérêts et pénalités du 24 septembre 2021 au 20 février 2023, pour le matricule 7757-41-9025-0-000-0000 totalisant un montant de 381.71 \$.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-068

**RADIATION D'UN DROIT DE MUTATION SUITE À UNE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES.**

Attendu que le matricule 7757-41-9025-0-000-0000 a fait l'objet d'une vente pour non-paiement de taxes le 23 septembre 2021 ;

Attendu que ledit immeuble a fait l'objet d'une déclaration de transmission du droit de propriété, suite au décès du propriétaire et que la succession n'avait aucun intérêt audit immeuble, compte tenu des actifs que possède la succession et des coûts d'entretien et de réparation de l'immeuble ;

Attendu que suite à transmission du droit de propriété, la succession n'a jamais acquitté le montant des droits de mutation ;

Attendu que suite à la vente de l'immeuble le 23 septembre 2021, il y a lieu de radier le montant des droits de mutation du compte 2022-003485 ;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que le Conseil municipal autorise la trésorière à radier le montant des droits de mutation du compte 2022-003485, au montant de 218.62 \$.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-069

**RADIATION D'UN DROIT DE MUTATION SUITE À UNE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES.**

Attendu que le matricule 7852-29-3483-0-000-000 a fait l'objet d'une vente pour non-paiement de taxes le 23 septembre 2021 ;

Attendu que ledit immeuble a fait l'objet d'une déclaration de transmission du droit de propriété, suite au décès du propriétaire et que la succession n'avait aucun intérêt audit immeuble, compte tenu des actifs que possède la succession et des coûts d'entretien et de réparation de l'immeuble ;

Attendu que suite à transmission du droit de propriété, la succession n'a jamais acquitté le montant des droits de mutation ;

Attendu que suite à la vente de l'immeuble le 23 septembre 2021, il y a lieu de radier le montant des droits de mutation du compte 2022-003500 ;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que le Conseil municipal autorise la trésorière à radier le montant des droits de mutation du compte 2022-003500, au montant de 208.62 \$.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-070

**RÉSOLUTION POUR RADIER CERTAINS COMPTES À RECEVOIR.**

Suite à la lecture d'un rapport transmis par la trésorière concernant la radiation de certains comptes à recevoir divers, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter la radiation des comptes, tels que spécifiés dans ledit rapport, daté du 14 février 2023, pour un montant total de 1 681.40 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-071

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR ITED.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 2 320 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-414, à ited pour l'installation du dispositif de sécurité de réseau/Firewall WatchGuard;

D'autoriser une dépense d'un montant de 4 830.20 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-414 à ited pour le dispositif de sécurité de réseau/Firewall WatchGuard, pour une durée de 3 ans;

D'autoriser la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, l'offre de service soumise par ited le 6 décembre 2022.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-072

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 003-2023 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES DE LA VILLE D'ACTON VALE.**

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 6 février 2023;

Attendu que projet de règlement a été déposé le 6 février 2023;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 20 février 2023 à 20h;

Attendu que le projet de règlement n° 003-2023 ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

Attendu qu'il y a lieu d'adopter le règlement n° 003-2023;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'adopter le règlement 003-2023 sur la démolition d'immeubles de la Ville d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-073

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 002-2023 RELATIF À LA GARDE DE POULES EN MILIEU URBAIN.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 6 février 2023, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg.002-2023      « *Règlement numéro 002-2023 relatif à la garde de poules en milieu urbain.* »

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-074

**ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT 001-2023, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 069-2003, AFIN D'APPORTER UNE PRÉCISION RELATIVEMENT À L'OBLIGATION D'UTILISER À DES FINS COMMERCIALES AU MOINS 60 % DE LA SUPERFICIE DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE TOUT BÂTIMENT PRINCIPAL DANS LA ZONE 204-CV.**

Attendu que le premier projet du règlement 001-2023 a été adopté à la séance ordinaire tenue le 6 février 2023 par la résolution 2023-02-038;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 20 février 2023;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter, sans modification, le

second projet de règlement n° 001-2023 modifiant le règlement de zonage no. 069-2003 de la Ville d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-075

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR BENEVA.**

Attendu que Beneva a transmis pour fins de paiement une facture d'ajustement pour la prime d'assurance de biens pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 1<sup>er</sup> décembre 2023;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 805.51 \$, taxes incluses, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-xxx-xx-420 à Beneva, pour le paiement de la facture portant le numéro 150 2000 1429 9428, émise le 11 février 2023.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 004-2023 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR LE CAMP DE JOUR ET DE LA PISCINE MUNICIPALE.**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Annie Gagnon qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 004-2023 établissant la tarification pour le camp de jour et de la piscine municipale;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Annie Gagnon le projet de règlement intitulé : « Règlement 004-2023 établissant la tarification pour le camp de jour et de la piscine municipale », qui sera adopté à une séance subséquente.

Rs.2023-02-076

**RÉSOLUTION RELATIVE AU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.**

Attendu que le maire propose de permettre à la directrice générale de bénéficier de la clause 4.3 de la Politique de travail des cadres, même si cette dernière ne fait pas partie intégrante du contrat;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu de permettre à la directrice générale de bénéficier de la clause 4.3 de la Politique de travail des cadres.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**...La conseillère Annie Gagnon quitte son siège.**

Rs.2023-02-077

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE PRIME DE DISPONIBILITÉ POUR TRAVAIL CADRE.**

Considérant le document soumis au Conseil par le maire, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Ramond Bisailon et il est résolu d'autoriser le paiement d'une prime de disponibilité pour travail cadre pour l'année 2022 et d'effectuer le paiement via le service de la paie et des ressources humaines, selon les directives inscrites dans ledit document de référence.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**...La conseillère Annie Gagnon reprend son siège.**

Rs.2023-02-078

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICES POUR LE PROJET « CÉLÉBRONS ET RÉINVENTONS LA PLACE SERGE-LEMOYNE ».**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a demandé des offres de services pour le projet « Célébrons et réinventons la place Serge Lemoyne »;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une seule proposition pour ledit projet et que le projet proposé conjointement par Tina-Rose Bastien et Rythâ Kesselring a fait l'unanimité du comité;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que suite à l'analyse du comité, la Ville d'Acton Vale accepte l'offre de services de Tina-Rose Bastien et Rythâ Kesselring;

D'autoriser une dépense de l'ordre de 8 700 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000 pour l'offre de services du projet « Célébrons et réinventons la place Serge Lemoyne »;

De financer cette dépense à même le fonds général.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-079

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES.**

Attendu que des soumissions publiques ont été ouvertes le 08 février 2023 à 10 h à l'Hôtel de Ville quant à la fourniture de matériaux granulaires pour la période du 1er mars 2023 au 1er mars 2024;

Attendu que la Ville a reçu DEUX (2) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier,

contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 654 079.69 \$ plus taxes pour l'achat de matériaux granulaires pour la période du 1er mars 2023 au 1er mars 2024;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit **Carrière d'Acton Vale Ltée** pour les matériaux suivants, au coût subséquent, sans les taxes applicables :

Description	Coût à la tonne métrique ou au mètre cube (sans les taxes)	Transport	Total à la tonne métrique ou au mètre cube (sans les taxes)	Prix total
Pierre concassée 0-5 mm	17.55	2.434	19.984	8 493.20 \$
Pierre concassée 0-10 mm	15.60	2.434	18.034	7 123.43 \$
Pierre concassée 0-20 mm – MG 20 b	14.35	2.434	16.784	271 900.80 \$
Pierre concassée 0-56 mm – MG 56 b	14.35	2.434	16.784	204 764.80 \$
Pierre concassée 5 mm	16.65	2.434	19.084	954.20 \$
Pierre concassée 20 mm	17.05	2.434	19.484	4 871.00 \$
Pierre concassée 50-110 mm	15.15	2.434	17.584	14 946.40 \$
Pierre concassée 100-180 mm	16.30	2.434	18.734	4 683.50 \$
Pierre concassée MG-20	17.05	2.434	19.484	2 2922.60 \$
Pierre concassée MG-56	15.85	2.434	18.284	9 873.36 \$
Béton préparé 30 MPa 14 mm	179.00	2.434	181.434	45 358.50 \$
Béton préparé 32 Mpa 14 mm	184.00	2.434	186.434	29 829.40 \$
Béton préparé 35 MPa 14 mm	191.00	2.434	193.434	48 358.50 \$
<b>TOTAL :</b>				<b>654 079.69 \$</b>

Manutention d'hiver

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars, ajout de 1.00 \$ la tonne.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-080

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE FAUCHAGE DES LEVÉES DE FOSSÉS POUR L'EXERCICE 2023.**

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 08 février 2023 à 10 h 30 à l'Hôtel de Ville, quant au fauchage des levées de fossés pour l'exercice 2022;

Attendu que six (6) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu DEUX (2) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 21 391.50 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-320-00-521 pour le fauchage des levées de fossés pour l'exercice 2023;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Les Entreprises Belle Rose. Inc.** au coût suivant :

- 59.00 \$** du kilomètre, plus taxes, pour la 1<sup>ère</sup> coupe sur approximativement 37.5 km (sections A et B) du croquis;
- 213.10 \$** du kilomètre, plus taxes, pour la 1<sup>ère</sup> coupe sur approximativement 17.5 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;
- 213.10 \$** du kilomètre, plus taxes, pour la 2<sup>e</sup> coupe sur approximativement 17.5 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;
- 213.10 \$** du kilomètre, plus taxes, pour la 3<sup>e</sup> coupe sur approximativement 55 km (sections A, B, C, D et E) du croquis;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-081

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE – RECOPIAGE DES LIGNES DE RUE DÉJÀ EXISTANTES, POUR L'EXERCICE 2023.**

Attendu que des soumissions sur invitation ont été ouvertes le 08 février 2023 à 11 h 30 à l'Hôtel de Ville, quant au marquage de la chaussée – Recopiage des lignes de rue déjà existantes, pour l'exercice 2023;

Attendu que sept (7) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu DEUX (2) soumissions;

Attendu que la soumission conforme reçue dépasse le montant prévu au budget pour le recopiage des lignes de rue déjà existantes et qu'en vertu du document d'appel d'offres la Ville d'Acton Vale se réserve le droit de retrancher certains items de la liste des travaux à être effectués et de n'accorder

le contrat que par partie;

Attendu que la Ville entend retirer les items de 20 à 33 du bordereau de soumission;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 61 254.45 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même les postes budgétaires 02-355-00-639 (56 521.75 \$) et 02-701-50-521 (4 732.70 \$) sur acceptation des travaux, pour le marquage de la chaussée –recopiage des lignes de rue déjà existantes, pour l'exercice 2023, dont les items 20 à 33 du bordereau de soumissions ont été retranchés ;

De compenser l'insuffisance budgétaire de l'ordre de 3 022 \$ du poste budgétaire 02-355-00-639 à même le poste 02-701-50-521;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Lignes Maska Inc.** en vertu des prix unitaires prévus dans sa soumission du 08 février 2023 pour le marquage de la chaussée – Recopiage des lignes de rue déjà existantes, au coût de 61 254.45 \$, plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-082

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE PAVAGE, EXERCICE 2023.**

Attendu que la Ville a procédé, le 08 février 2023 à 11 h à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour l'exécution des travaux de pavage 2023;

Attendu que les documents étaient disponibles sur le site SEAO et que la Ville a reçu CINQ (5) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Bombardier, contremaître des Travaux publics;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant 346 547.50 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-300-10-000, pour l'exécution des travaux de pavage, exercice 2023;

De financer cette dépense comme suit :

- 96 373.50 \$ financé par le fonds général;
- 76 161.45 \$ financé par les surplus affectés
- 161 325.87 \$ financé par le fonds de carrières et sablières;



- 12 686.68 \$ financé par les surplus libres;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Smith Asphalté Inc.** au coût de 346 547.50 \$, plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-083

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES – RUE DE LA MINE.**

Attendu que la Ville a procédé, le 15 février 2023 à 11 h à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour la réfection d'infrastructure de la rue de la Mine;

Attendu que des fournisseurs se sont procuré les documents sur le SEAO et que la Ville a reçu SEPT (7) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Michel Bérubé, ingénieur de la firme Pluritec Ingénieurs-conseils;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 726 624.50 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000, pour la réfection des infrastructures de la rue de la Mine ;

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 007-2020;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Sintra Inc.** en vertu du prix prévu dans sa soumission du 15 février 2023 pour la réfection des infrastructures de la rue de la Mine, au coût de 726 624.50 \$, plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-084

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA PLANIFICATION, L'ORGANISATION, LA COORDINATION ET L'ANIMATION DES PROGRAMMES DE CAMP DE JOUR, SERVICE DE GARDE ET PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT.**

Attendu que les membres du comité de sélection recommandent d'octroyer le contrat pour la planification, l'organisation, la coordination et l'animation des programmes de camp jour, service de garde et programme d'accompagnement à **Groupe Domisa** car cette dernière a obtenu le meilleur pointage;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

De conclure un contrat de service avec **Groupe Domisa** ayant obtenu le meilleur pointage en fonction des critères de sélection établis dans les

documents d'appel d'offres;

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant, ainsi que son paiement à même les postes budgétaires 55-134-96-008 et 02-701-90-970 pour la fourniture de services de camp de jour et de service de garde pour l'été 2023, 2024 et option pour 2025 et à même le poste budgétaire 02-701-90-419 pour la fourniture du service d'accompagnement pour l'été 2023, 2024 et option pour 2025;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit :

**Groupe Domisa Inc.** au coût de :

Camp de jour régulier	Prix par enfant pour une semaine
Saison 2023	107.00 \$
Saison 2024	112.00 \$
Saison 2025	118.00 \$

Programme d'accompagnement	Prix par enfant pour une semaine
Saison 2023	620.00 \$
Saison 2024	651.00 \$
Saison 2025	684.00 \$

Service de garde du matin	Prix par enfant pour une semaine
Saison 2023	26.00 \$
Saison 2024	27.50 \$
Saison 2025	29.00 \$

Service de garde en P.M.	Prix par enfant pour une semaine
Saison 2023	18.00 \$
Saison 2024	19.00 \$
Saison 2025	20.00 \$

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-02-085

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT D'AUTOMATES POUR LA MISE À NIVEAU DE L'USINE DE FILTRATION D'EAU POTABLE.**

Attendu que la Ville a demandé deux prix pour l'achat d'automate pour la mise à niveau de l'usine de filtration d'eau potable;

Attendu que Gosselin Électrique a déposé des prix pour les automates;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise, à cet effet, une dépense d'un montant de 21 031.20 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire xx-xxx-xx-xxx à Gosselin Électrique pour la fourniture d'automates pour la mise à niveau de l'usine de filtration d'eau potable ;

De financer la dépense à même les surplus libres.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

... VARIA

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS.**

La période de questions débute à 20 h 18.

Mme Lise Trahan	<ul style="list-style-type: none"><li>• Demande si nous avons reçu la lettre qu'elle a déposée le 16 février.</li><li>• Demande si lors d'une vente pour non-paiement de taxes, est-ce indiqué dans le journal.</li><li>• Demande s'il y a un panneau de 30 km/h dans le secteur de la rue Gagnon, Rousseau</li></ul>
-----------------	---

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 25.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-cinq minutes (20;25).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

### **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date